



## MUNICIPALITÉ SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 68-2026

### FIXANT LE TAUX DE TAXATION 2026

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

**QUE** le règlement n° 68-2026 - Fixant les taux de taxation 2026 a été adopté selon la procédure suivante :

Avis de motion	20 janvier 2026
Dépôt et présentation du projet de règlement	20 janvier 2026
Adoption du règlement	10 février 2026

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Ste-Sophie-de-Lévrard, sur le babillard, et ce, aux heures normales d'ouvertures, qui est situé au 174-A, Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : au [www.munstesophie.org](http://www.munstesophie.org).

Donné à Sainte-Sophie-de-Lévrard, ce 11 février 2026.

Josée Croteau  
Directrice générale et greffière trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Josée Croteau, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie par la présente que le présent avis public ci-haut, a bien été affiché aux endroits obligatoires selon le règlement municipal n°01-2020.

**En foi de quoi, je donne ce certificat,  
ce 11 février 2026.**

Josée Croteau  
Directrice générale et greffière trésorière